



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bruxelles, lundi 18 janvier

Le Conseil, qui entamera ses travaux à 10 heures, sera présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Il débutera par un débat sur la **Syrie et l'évolution récente de la situation dans la région**, notamment les tensions qui règnent actuellement entre l'Iran et l'Arabie saoudite.

Dans le prolongement de ses conclusions du 14 décembre 2015, le Conseil examinera ensuite la situation en **Iraq** et se penchera sur la mise en œuvre de ces conclusions. Le Conseil fera le point sur le soutien politique et matériel de l'UE en faveur du processus iraquien de réforme et de réconciliation nationale.

Au cours du déjeuner, les ministres procéderont à un échange de vues avec le ministre jordanien des affaires étrangères, M. Nasser Judeh, en ce qui concerne les enjeux de politique étrangère dans la région.

Dans l'après-midi, le Conseil débatera de l'**Ukraine**, en mettant plus particulièrement l'accent sur la manière dont l'UE peut soutenir le programme national de réforme.

Conférences de presse du lundi 18 janvier:

+/- (à confirmer) Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

La Syrie et l'évolution récente de la situation dans la région

Le Conseil tiendra un débat approfondi sur la Syrie et sur l'évolution de la situation dans la région.

Les ministres feront le point des progrès récents réalisés grâce aux efforts diplomatiques visant à mettre un terme au conflit et se pencheront sur la préparation de la conférence des donateurs pour la Syrie. Ils évoqueront les récents événements survenus entre l'Arabie saoudite et l'Iran, ainsi que les moyens dont l'UE dispose pour tenter d'apaiser la situation.

À l'issue de la troisième réunion du Groupe international d'appui pour la Syrie, qui a eu lieu le 18 décembre 2015, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité la résolution 2254. L'UE prend une part active aux actions du Groupe international d'appui pour la Syrie et soutient le processus de paix de Vienne. La résolution 2254 approuve une feuille de route en faveur d'un processus de paix en Syrie et arrête un calendrier relatif à la tenue de pourparlers. Les ministres examineront comment l'UE peut contribuer au mieux à la mise en œuvre de la résolution 2254 et soutenir les mesures de confiance prévues par les Nations unies, notamment l'accès humanitaire et le respect des cessez-le-feu.

Le Conseil sera invité à coordonner la position de l'UE dans la perspective de la conférence des donateurs pour la Syrie. La conférence, qui se tiendra à Londres le 4 février 2016, poursuit trois grands objectifs: accroître les financements disponibles pour les pays les plus touchés, répondre aux besoins économiques à long terme des réfugiés dans la région et renforcer la protection des civils.

L'approche de l'UE à l'égard de la crise en Syrie comporte deux volets: la recherche d'une solution politique, dans le cadre des Nations unies, pour mettre fin à ce conflit qui dure depuis longtemps, et la lutte contre Daech et d'autres organisations terroristes. L'UE est en outre pleinement mobilisée pour gérer les aspects humanitaires.

En ce qui concerne le processus politique, l'UE continue de soutenir les efforts déployés par M. Staffan de Mistura, l'envoyé spécial des Nations unies, pour parvenir à une transition pacifique et sans exclusive en Syrie.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'UE met actuellement en œuvre la stratégie régionale pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue l'EIL/Daech, qu'elle a adoptée en mars 2015. Si elle ne peut s'engager sur le plan militaire, l'UE peut contribuer de manière active par des moyens non militaires aux objectifs de la coalition internationale de lutte contre Daech. L'action qu'elle mène consiste aussi bien à réduire le risque de radicalisation et le recrutement, dans les pays européens, de nouveaux combattants terroristes étrangers, qu'à entreprendre des actions pour stopper les flux de revenus destinés à Daech.

Sur le plan humanitaire, l'UE est le principal donateur dans le cadre de la réponse mise en place pour faire face à la crise syrienne; depuis 2011, la Commission et les États membres ont mobilisé ensemble au total plus de 4,2 milliards d'euros pour l'aide humanitaire, au développement et à la stabilisation apportée tant sur le territoire syrien qu'aux réfugiés syriens et aux communautés qui les accueillent dans les pays voisins. Le fonds d'affectation spéciale de l'UE établi en 2015 en réponse à la crise syrienne, le fonds "Madad", est maintenant doté de plus de 500 millions d'euros provenant essentiellement du budget de l'UE, ce montant devant doubler grâce à des contributions supplémentaires fournies par les États membres de l'UE et d'autres donateurs.

Plus de douze millions de Syriens, soit plus de la moitié de la population vivant sur le territoire syrien, nécessitent une aide d'urgence. La moitié des habitants ont été déplacés à l'intérieur de la Syrie ou vers des pays voisins. Plus de quatre millions de Syriens ont fui la Syrie et se sont réfugiés dans des pays voisins, principalement le Liban, la Turquie et la Jordanie.

[Conclusions du Conseil européen sur les relations extérieures, 17-18 décembre 2015](#)

[Conclusions du Conseil du 16 mars 2015 relatives à la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue l'EIL/Daech](#)

[Relations de l'UE avec la Syrie \(site web du SEAE\)](#)

Iraq

Le Conseil procédera à un échange de vues sur l'Iraq et sur la mise en œuvre des conclusions adoptées le 14 décembre 2015.

Il se penchera sur la question du soutien politique et matériel de l'UE en faveur du programme national de réformes de ce pays et du processus de réconciliation nationale. Les activités menées par l'UE en Iraq portent sur trois domaines principaux: le renforcement des capacités du gouvernement, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité et le soutien aux minorités. Pour la période 2014-2020, l'UE a affecté 75 millions d'euros au renforcement des droits de l'homme et de l'État de droit, à l'amélioration de l'enseignement primaire et secondaire ainsi qu'à l'accès de toute la population à l'énergie durable.

Le Conseil tiendra un débat sur la lutte contre Daech ainsi que sur les défis à venir.

Le 14 décembre, le Conseil s'est félicité des progrès que les forces de sécurité irakiennes, y compris les Peshmerga, ont réalisés tout au long de l'année 2015 dans le cadre de la lutte contre Daech. Par la suite, avant la fin de l'année, les forces irakiennes ont repris à Daech la ville de Ramadi. L'UE participe étroitement au relèvement et à la reconstruction de l'Iraq et lui a octroyé, depuis 2003, plus d'un milliard d'euros - aide humanitaire comprise. L'aide au développement fournie par l'UE soutient la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la croissance économique et la réduction de la pauvreté en renforçant les capacités et les institutions dans les domaines de la justice pénale, des services de base ainsi que des élections et des organisations de la société civile.

En mai 2012, l'UE et l'Iraq ont signé un accord de partenariat et de coopération. Cet accord marque la première relation contractuelle jamais établie entre l'UE et l'Iraq. Il instaure un cadre favorisant le dialogue et la coopération, y compris en ce qui concerne les questions politiques et sociales, les droits de l'homme, l'État de droit, les migrations, l'environnement, le commerce, la culture, l'énergie, les transports et la sécurité.

[Conclusions du Conseil sur l'Iraq, 14/12/15](#)

[Les relations de l'UE avec l'Iraq \(site web du SEAE\)](#)

Ukraine

Le Conseil examinera la situation en Ukraine, en accordant une attention particulière au processus de réforme dans le pays.

Les ministres seront invités à donner leur point de vue sur la meilleure façon pour l'UE de soutenir ces réformes. Cette discussion s'inscrit dans le cadre de l'instauration à titre provisoire, depuis le 1er janvier 2016, d'une zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et l'Ukraine. Certaines réformes liées à la mise en œuvre de la zone de libre-échange approfondi et complet doivent faire l'objet d'un suivi. Lors de sa deuxième session, qui s'est tenue le 7 décembre 2015, le Conseil d'association UE-Ukraine a estimé qu'il importait d'accélérer encore les réformes dans les domaines suivants: la constitution, la lutte contre la corruption, le système judiciaire, l'administration publique, la législation électorale, la décentralisation, le secteur de la sécurité civile, l'énergie, la gestion des finances publiques et le climat des affaires.

L'UE a fourni un soutien accru au processus de réforme engagé en Ukraine, en apportant un appui politique et en mettant en place un programme d'aide d'un montant de 12,8 milliards d'euros. Depuis 2014, l'UE et les institutions financières européennes ont fourni plus de 7 milliards d'euros de soutien financier. Le 2 décembre 2015, un nouveau programme de l'UE à l'appui de la décentralisation, d'un montant de 97 millions d'euros (dont 90 millions d'euros provenant du budget de l'UE, 6 millions d'euros de l'Allemagne et 1 million d'euros de la Pologne) a été adopté.

La coopération avec l'Ukraine s'inscrit dans le contexte du partenariat oriental de l'UE, qui a été lancé en 2009. Celui-ci a pour but de favoriser une association politique et une intégration économique, ainsi que le dialogue et la coopération, sur un plan multilatéral, entre les pays du partenariat oriental. Il repose sur les valeurs communes que sont la démocratie et l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'adhésion à une économie de marché. L'Ukraine a signé son accord d'association avec l'UE, qui comprend notamment la zone de libre-échange approfondi et complet, en juin 2014. De nombreuses dispositions de l'accord sont appliquées à titre provisoire depuis le 1er septembre 2014.

[Communiqué de presse conjoint à l'issue de la session du Conseil d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine, 7.12.2015](#)

[Relations de l'UE avec l'Ukraine](#)

[L'UE annonce l'octroi de plus de 100 millions d'euros pour soutenir la réforme en faveur de la décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale en Ukraine, 7 décembre 2015 \(site web de la Commission européenne\)](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter, sans débat (points "A") un certain nombre de décisions, notamment en ce qui concerne les points suivants:

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le processus de paix au Proche-Orient.

L'UE est attachée à une résolution juste et globale du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution fondée sur la coexistence de deux États. L'évolution récente de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité, marquée par une recrudescence des violences, constitue une source de vive préoccupation.

Dans ses conclusions, le Conseil devrait réaffirmer l'unité de l'UE et sa volonté d'œuvrer avec toutes les parties à une résolution juste et globale du conflit israélo-palestinien.

[Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient, 20 juillet 2015](#)

[L'UE et le processus de paix au Proche-Orient \(site web du SEAE\)](#)

Libye

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la Libye.

L'UE soutient sans réserve l'accord politique libyen du 8 octobre 2015 et les résultats de la conférence internationale, tenue à Rome le 13 décembre 2015, qui s'est prononcée en faveur de la formation d'un gouvernement d'unité nationale en Libye et s'est engagée à fournir un soutien dans le domaine économique et dans celui de la sécurité, afin de contribuer à la stabilisation du pays.

Le dialogue politique libyen et les efforts visant à trouver un accord sur un gouvernement d'unité nationale sont en cours. L'UE a indiqué qu'elle était prête à travailler avec le nouveau gouvernement d'entente nationale, une fois qu'il sera formé, et à apporter un soutien immédiat et substantiel dans un certain nombre de domaines définis d'un commun accord avec les autorités libyennes.

Dans ses conclusions, le Conseil devrait confirmer la position de l'UE et sa volonté de fournir un soutien dans le domaine économique et dans celui de la sécurité afin de contribuer à la stabilisation du pays.

[Conclusions du Conseil sur la Libye, 12 octobre 2015](#)

[Intervention de la haute représentante et vice-présidente, Federica MOGHERINI, à la suite de sa rencontre avec le Conseil présidentiel libyen et le Premier ministre libyen désigné, Fayez al-Sarraj, le 8 janvier 2016](#)